

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Atelier engraissement du bois gasnier sur la commune principale de l'AIOT 3 les Prés Gasnier 49560 Lys-Haut-Layon.

La référence de votre dossier est A-3-N7ZQCGEHO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/11/2023 à 16h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **78621897400032**

Organisme : **SEENOVIA**

Fonction : **Consultant Agro Environnement et Bâtiment**

## Personne morale

N° SIRET **53108608000011**

Raison sociale **DU BOIS GASNIER**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**LES PRES GASNIER**

**49560 LYS HAUT LAYON**

## Signataire

Qualité : **GERANT**

## Référent

Fonction : **Consultant SEENOVIA**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Atelier engraissement du bois gasnier**

Description des activités :

**Exploitation d'un atelier de 130 bovins à l'engraissement sur le site des prés gasnier à LYS HAUT LAYON. Ancien site laitier reconverti en atelier bovin engraissement. L'ensemble des effluents du site sont exportés vers la SAS BIOENERGIE, site de méthanisation collectif.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **3 les Prés Gasnier 49560 Lys-Haut-Layon**

X : 441424

Y : 6676153

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 130 u	D
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 2600 m3	DC

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**Digestats de méthanisation & Lixiviats de fumière**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049168155	EARL DU BOIS GASNIER	1 à 21
Surface totale du plan d'épandage (en ha) <b>178</b>		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **10496**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **10496**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **26**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **10470**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Bâches plastiques, ficelles, big bag : Repris par fournisseur, filière Adivalor Emballages phyto, divers : Repris par fournisseur, filière Adivalor Produits et consommables véto : repris par vétérinaire Animaux morts : repris par SECANIM Huiles usagées, lubrifiants : Repris par déchetterie professionnel Ferrailles : Repris par Brangeon**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Etang de 350 m3 au sein de l'exploitation**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Extincteur à l'atelier**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)